



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Matthias DAEDEN

Tél. : 04 66 62 65 16

matthias.daeden@gard.gouv.fr

Nîmes, le 4 janvier 2022

**Compte-rendu de la réunion
du comité du Gard sur le loup et les activités d'élevage
du 13 décembre 2021 (format mixte : présentiel en salle et visio conférence)**

En grisé : Suites à donner

Pièces jointes :

Annexe 1 : diaporama de présentation

Annexe 2 : tract MSA

Annexe 3 : projet de carte des cercles 2022 (subventions).

–

Madame Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète du Vigan, accueille les participants à ce comité et propose un tour de table:

Représentants des intérêts agricoles :

Fanny TAMISIER,	commission élevage de la chambre d'agriculture,
Marc DELPUECH,	syndicat ovin du Gard,
Manon CORTEZ,	chambre d'agriculture du Gard,
Christine GROS,	fédération des groupements pastoraux Gard/Lozère,
Alain BEZE,	coordination Rurale du Gard
Emmanuelle GENEVET,	chambre régionale d'agriculture d'Occitanie,
Christine GROS,	Fédération des GP 30 & 48

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics en charge du suivi du plan loup :

Matthieu METRAL,	DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes,
Léa SCERRI,	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Autres représentants locaux :

Jean-François GOSSELIN,	Société de Protection de la Nature du Gard,
Jacqueline BIZET,	Société de Protection de la Nature du Gard,
Sylvie SORO,	MSA Languedoc-Gard,
Frédéric EHRET,	relais local réseau IDELE

Autres représentants régionaux :

Henri TOULOTTE,	DREAL Occitanie
-----------------	-----------------

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics localement :

Matthis PETIT,	cellule technique Occitanie de l'OFB,
Didier BROS,	service départemental du Gard de l'OFB,
Thierry GREZGANEK,	service départemental du Gard de l'OFB,
Rémy CHEVENNEMENT,	Parc National des Cévennes,
Gérard PEREZ,	Office National des Forêts,
Claire MAUREL,	DDPP du Gard,
Frédérique DANDRADE,	DDPP du Gard,
Jean-Emmanuel BOUCHUT,	DDTM du Gard, directeur adjoint,
Cyrille ANGRAND,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,
Didier HARENG,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,
Matthias DAEDEN,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,

Sont excusés :

Eric BOULY	MSA Languedoc-Gard,
Xavier ROMERO,	conseil régional Occitanie,
Patrick FONTAN,	gendarmerie du Gard,

Saadia TAMELIKECHT rappelle sa participation récente à une réunion concernant le plan loup à Lyon et présente l'ordre du jour suivant à décliner au niveau national et local :

- **suivi de l'espèce Loup**
- **bilan des constats de dommages**
- **financement des mesures de protection (demandes 2021 et zonage à définir en 2022)**
- **réseau chiens de protection**
- **dispositif d'intervention**
- **communication**

Le Plan National d'Actions (PNA) actuel (période 2018 – 2023) sur le loup et les activités d'élevage comporte plusieurs axes.

Les axes 1, 3, 4, 5 et 6 vont être déclinés dans le présent comité.

Le diaporama est joint au compte-rendu ainsi que le tract de la MSA qui est transmis aux participants du comité pour remarques éventuelles.

AXE 4 : LE SUIVI BIOLOGIQUE DU LOUP

Matthis PETIT rappelle que le réseau loup lynx est un outil multipartenarial coordonné par l'office français de la biodiversité (OFB). Il permet la collecte des données de suivi de l'espèce.

Dans le Gard, 50 correspondants ont été formés.

Il détaille le bilan national et régional des suivis menés, basés sur les indices et constats recueillis. À la sortie de l'hiver 2020-2021, le nombre de loups est estimé à 624 individus avec un intervalle de prédiction compris entre 414 et 834. Le taux de croissance entre 2020 et 2021 a légèrement diminué (8% au lieu de 9% la saison précédente). 100 zones de présence permanente (ZPP) sont identifiées à l'échelle nationale.

La quasi totalité des ZPP est sur les Alpes. Pour rappel, l'estimation est faite selon un modèle statistique.

En Occitanie, il existe 7/8 ZPP dont 3 en Lozère.

Elles sont toutes classées en non meute.

Aucune reproduction n'y a été identifiée à ce jour.

En Occitanie, les seuls loups identifiés sont des mâles.

50 % des indices relevés sont des observations visuelles.

Depuis 2 ans, on observe une baisse des indices dans le Gard.

Dans le Gard, le secteur Larzac est à ce jour le plus concerné, cela concerne aussi l'Hérault et l'Aveyron.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet sur le suivi du loup : www.loupfrance.fr

Alain BEZE de la coordination rurale du Gard s'interroge sur les loups autour du parc de Gévaudan en Lozère. Il demande si certains loups n'auraient pas pu s'échapper du parc ?

Matthis PETIT répond qu'à ce jour aucun élément ne permet une affiliation quelconque entre les loups du parc et ceux hors parc.

Un individu a été aperçu près du parc à loups du Gévaudan.

Dans le Gard, en 2021, seul 1 indice de présence a été retenu sur la commune de Pontails et Brésis en avril dernier (observation visuelle par piège photo en forêt domaniale).

Alain BEZE demande comment gérer la sur-prédation des vautours notamment pour permettre les constats.

Matthis PETIT répond que dans la majorité des cas, les relevés sur victimes restent possible même après une consommation des charognards. Il rappelle 2 points importants : dans la mesure du possible, 1) ne pas déplacer les victimes, et 2) bâcher les corps.

Dans tous les cas, s'il n'y a pas assez d'éléments techniques, la cause reste indéterminée.

AXE 3 : L'INDEMNISATION DES DOMMAGES

Matthias DAEDEN rappelle la procédure de constats de dommages et l'importance de laisser un message sur le répondeur spécifique :

04 66 62 63 63

Il est en effet relevé tous les jours (en semaine par la DDTM et les week-ends et jours fériés par l'OFB). Le constat peut ainsi être effectué le plus rapidement possible.

Léa SCERRI présente l'évolution du nombre d'attaques et de victimes pour lesquelles l'expertise conclut à une prédation avérée – loup non écarté. Une quasi-stabilisation semble se dégager depuis 4 ans, si ce n'est une baisse minime des victimes en 2020. **Près de 4 Millions d'€ en indemnisation en 2020 au niveau national.**

En 2021, dans le Gard :

- 9 constats de dommages ont été réalisés (1 en cours sur la commune de Vissec au moment de la rédaction du présent compte rendu). **2 constats ont été expertisés loup non écarté sur la commune de Vissec, en limite de l'Hérault sur les Causses.**
- Il y a eu à ce jour pour les constats classés comme loup non écarté : **5 victimes** (ovins uniquement : 4 morts et 1 blessé) **pour un montant total indemnisé de 2104 €.**

AXE 1 : LA PROTECTION DES TROUPEAUX

➤ *Financement à l'échelle nationale*

Matthieu METRAL (DRAAF AuRA) rappelle qu'en fonction du lieu de pâturage, les éleveurs peuvent déposer une demande de subvention comme suit:

Classement	Mesures finançables				
	1 - gardiennage	2 - chiens de protection	3 - matériel	4 - analyse de vulnérabilité	5 - accompagnement technique
Cercle 0 ou 1 (hors Gard)	X	X	X	X	X
Cercle 2		X	X	X	X
Cercle 3		X		X	X

Cercle 3 : zonage départemental (il faut au moins 1 attaque)

Cercle 2 : 1 attaque sur 1 année

Cercle 1 : 1 attaque / an sur 2 années (hors Gard car non concerné pour l'instant).

Le triptyque des moyens de protection est le suivant : Berger / clôture / chien

En 2021, on recense environ 5400 chiens au niveau national.

Alain BEZE expose le fait qu'il est difficile d'avoir un berger subventionné car le plafond est fixé à 35h/semaine, or un berger doit être présent 24h/24.

Matthieu METRAL répond qu'il est possible de financer 2 bergers soit un total de 70h/semaine. De plus, il est admis qu'il y a une participation de l'éleveur au gardiennage.

Matthieu METRAL dresse un bilan cartographique et chiffré des mesures de protection financées en 2020. 2 790 dossiers ont été déposés en France. 28,63 millions d'euros d'aides ont été engagés.

75% de ce montant est consacré au gardiennage représentant 494 équivalent temps plein (ETP) de bergers ou aide-bergers (contre 455 en 2019).

En 2020, l'aide à l'achat et l'entretien de chiens de protection a été ouverte en dehors des cercles 1 et 2 afin d'anticiper l'arrivée du loup via le cercle 3. Il permet également de bénéficier d'une offre d'accompagnement technique des éleveurs.

➤ **Financement 2021 dans le Gard**

Par arrêté du 17 décembre 2020, l'ensemble du Gard était ainsi éligible au financement des chiens de protection. Au cours des 2 appels à candidatures, 22 dossiers ont été déposés et instruits.

+ de 81 326 € de subvention publique ont été engagés dont + de 50% consacrés à l'entretien des chiens de protection (+17 % d'aides par rapport à 2020).

➤ **Proposition 2022 dans le Gard**

Matthias DAEDEN rappelle les conditions de classement en cercle 1, 2 ou 3 (cf. annexe 1 : page 36 du diaporama) et affiche une proposition cartographique du zonage pour 2022.

◆ **Validation du zonage pour 2022**

Après échange avec les membres du comité ainsi qu'un échange postérieur entre la DDTM et la DRAAF AURA, il est choisi de définir ainsi le zonage des cercles pour 2022 (cf. annexe 3 : carte des cercles en 2022):

- **classement en cercle 2 des 14 communes suivantes:**
 - du versant gardois du Mont-Lozère (compte tenu du classement prévu en cercle 2 des communes lozériennes limitrophes dans la même « continuité pastorale »):
 - Sénéchas
 - Pontails-et-Brésis
 - Génolhac
 - Concoules
 - Chamborigaud
 - Aujac
 - du versant des Causses gardoises, dans la « continuité pastorale » du territoire du Larzac (34) probablement en cercle 2 en 2021 :
 - Alzon
 - Arre
 - Arrigas
 - Blandas
 - Campestre-et-Luc
 - Montdardier
 - Rogues
 - Vissec
- **classement en cercle 3 du reste du département.**

L'objectif est d'utiliser au maximum les dispositifs nationaux dans le cadre réglementaire, pour un équipement efficace en mesures de protection des éleveurs.

➤ Réseau chiens de protection

Frédéric EHRET, relais local de l'IDELE, détaille le fonctionnement du réseau national de chiens de protection. Sa mise en place date de 2018 et fait l'objet d'une fiche actions du PNA.

Le Réseau Idele partout en Occitanie sauf dans les Pyrénées.

Le but est d'avoir un réseau de chiens.

Magali ALLARD => éleveuse est la référente du réseau pour le Gard.

EHRET Frédéric => relai local du Gard.

Cette mission a été confiée via convention à l'institut de l'élevage (Idele) par le MAA.

Frédéric EHRET, éleveur en costières a participé à une formation en septembre 2020. Il a déjà échangé avec des éleveurs cherchant à acquérir un ou plusieurs chiens. Il est joignable au 07 83 64 88 18.

Saadia TAMELIKECHT rappelle le comportement des gens des villes par rapport aux troupeaux.

Fanny TAMISIER s'interroge sur le statut du chien de protection. Que se passe-t-il si le chien de protection mord ou si autre incident de ce type alors que la faute revient au randonneur ?

Saadia TAMELIKECHT précise qu'un groupe de travail national se penche sur cette problématique et devra évidemment intégrer cela dans le statut du chien de protection.

La chambre d'agriculture rappelle l'existence d'un groupe de travail sur les bonnes pratiques en milieu rural.

Christine GROS évoque le fait que le chien de protection est relativement nouveau. Il y a peu de chiens mais beaucoup de problèmes. Certains bergers des Alpes désertent car il y a trop de problèmes.

Matthias DAEDEN rappelle que les panneaux, flyers, affiches et autres ont été livrés à la DDTM à Nîmes. Ils sont disponibles gratuitement pour tout éleveur qui en fait la demande.

Matthieu METRAL rappelle que tout incident doit avoir une suite.

Gestion des incidents graves dans les Alpes concentrés sur peu de cas. Il y a eu 6 peines en 20 ans et uniquement suite à des morsures multiples avec négligence.

La procédure de recensement des incidents va être généralisée en lien avec la DDTM/ DDPP/Gendarmerie...

AXE 5 : LES INTERVENTIONS SUR LA POPULATION DE LOUPS

Pas d'actualités gardoises sur ce sujet. (cf diaporama pour cadre national)

AXE 6 : LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LA FORMATION

Léa SCERRI recense les nombreux documents accessibles sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

www.loup.developpement-durable.gouv.fr

Chacun peut y retrouver les bilans sur les dommages et tirs, le bulletin InfoLoup, les outils de communication, ...

POINTS DIVERS

Fanny TAMISIER précise que certaines zones seront un jour sans éleveurs du fait des problèmes posés par l'extension du loup.

Marc DELPUECH rappelle qu'il s'agit d'abord d'éleveurs. Le loup cause beaucoup de stress aux éleveurs.

La question qui est posée est : veut-on seulement importer la viande d'autres pays ?

Les éleveurs ont toutes les contraintes.

Mathieu METRAL rappelle que la France s'engage au maintien du loup sur son territoire tout en agissant pour minimiser les impacts sur l'élevage.

Le prochain Plan National d'Actions (PNA) pour la période 2024 – 2029 continuera à associer les éleveurs dans le cadre de son élaboration et de son suivi.

Alain BEZE demande ce que feront les services de l'État lorsque le loup aura la rage ?

Sylvie SORO rappelle que la MSA propose un soutien aux agriculteurs en situation de détresse.

Les services de la MSA du Languedoc ont mis en place une cellule d'écoute. Contact au :

04 67 34 84 20

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Il y a une approche médico-sociale apportée aux éleveurs.

Les avis éventuels des membres du présent comité loup sont demandés sur le tract de la MSA actuel (**cf annexe 2**).

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, Cyrille ANGRAND remercie les participants et souligne le souci de l'administration de traiter ce dossier délicat avec transparence et de manière équilibrée. Il interroge sur l'utilité de réunir un comité restreint à mi-année.

Fanny TAMISIER et Marc DELPUECH estiment qu'il n'est pas nécessaire.

En cas de besoin, une réunion pourra être organisée rapidement pour définir les mesures à prendre.

RÉSUMÉ

Madame Saadia TAMELIKECHT rappelle les quelques points à retenir :

- Il y a un engagement de la France au maintien du loup
- Les conséquences sur l'élevage avec dans certains secteurs notamment les Alpes => départs d'éleveurs
- Il peut y avoir des problèmes avec des urbains peu habitués aux chiens de protections.
- Le stress lié au changement des modalités d'exercice du métier est à prendre en compte par l'État
- Les chiens errants peuvent aussi faire des dégâts importants sur troupeaux

Toutes ces problématiques sont remontées au niveau national par le préfet coordonnateur (DREAL et DRAAF AURA).

Jean Emmanuel BOUCHUT rappelle que les années 2022 et 2023 vont être préparatoires au 5^e Plan National d'Actions (PNA) 2024 - 2029.

Madame Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète du Vigan, remercie les participants et clôt la séance à 16h30.

La préfète,

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer du Gard,
Le Chef de Service Environnement Forêt

SIGNE

Cyrille ANGRAND